



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE

FR

## Conclusions du Conseil sur concernant le réexamen des orientations de l'UE sur les enfants face aux conflits armés

*2878ème session du Conseil AFFAIRES GÉNÉRALES  
Luxembourg, le 16 juin 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil se félicite du réexamen des orientations sur les enfants face aux conflits armés et adopte la version actualisée de ces orientations, qui figure dans le document 10019/08.

Le Conseil se déclare à nouveau résolument attaché à la promotion et la protection des droits des enfants, et notamment des enfants touchés par des conflits armés, qui figurent parmi les victimes les plus fréquentes de graves violations des droits de l'homme et de sévices. Le Conseil confirme une nouvelle fois que les orientations concernant les droits de l'enfant, adoptées en décembre 2007, et les orientations actualisées sur les enfants face aux conflits armés sont étroitement liées, leur mise en œuvre se renforçant réciproquement.

L'UE est consciente qu'il importe d'assurer la cohérence, la complémentarité et la coordination de l'ensemble des politiques et actions portant sur la situation des enfants touchés par des conflits armés dans les différents domaines politiques, y compris la PESC/PESD, la coopération au développement et l'aide humanitaire.

Le Conseil rappelle ses conclusions de mai 2008 sur la promotion et la protection des droits de l'enfant dans le cadre de l'action extérieure de l'UE - dimension du développement et dimension humanitaire, ainsi que sur la liste récapitulative en vue de la prise en compte, dans les opérations PESD, de la protection des enfants touchés par les conflits armés. Le Conseil juge par ailleurs crucial d'améliorer la sensibilisation à cette question en faisant mieux connaître les actions que l'UE mène dans ce domaine à travers le monde.

# P R E S S E

Le Conseil souligne qu'il importe de continuer à renforcer la mise en œuvre des orientations sur les enfants face aux conflits armés, en particulier en poursuivant l'intégration de cette question dans tous les domaines où l'UE intervient. Le Conseil invite toutes ses instances de décision, les missions civiles et militaires, l'ensemble des autres bureaux et agences, les représentants spéciaux et personnels du SG/HR ainsi que les autres organes de l'UE à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les orientations. Dans cette perspective, le Conseil accueille avec satisfaction le guide comprenant un recueil de documents applicables à l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes dans la politique européenne de sécurité et de défense. Le Conseil espère maintenir sa coopération étroite avec la Commission, les États membres et la société civile sur cette question importante.

Le Conseil souligne en outre que les initiatives de l'UE devraient soutenir et compléter l'action entreprise par les Nations unies, notamment la mise en œuvre de la résolution 1612 du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés."

---